

N° 71

# Le Petit MOZÉEN

BULLETIN MUNICIPAL | JUIN 2021



ÉLECTIONS  
DÉPARTEMENTALES  
ET RÉGIONALES

20 & 27 juin

à l'Espace Loisirs  
"Le Coteau"

[www.mozesurlouet.fr](http://www.mozesurlouet.fr)

[mairie@mozesurlouet.fr](mailto:mairie@mozesurlouet.fr) • 02 41 45 31 66

MOZÉ  
SUR  
LOUËT

# Compte rendu

## Conseil Municipal de Mozé-sur-Louet du 4 mai 2021

Présents : Mesdames et Messieurs BAUDONNIERE, BEZIE, CESBRON, CHABROUILAUD, CUEVIER, DAGUIN, FREMY, GODINEAU, LEGER, MEUNIER, MOUKADEME, RICHO, ROUSSEL, QUILEZ. • Absents : Mmes GORREC, PAULT, DELAUNAY, SECHET, M PELLOIN • Pouvoirs : Mme GORREC à M MEUNIER, Mme PAULT à Mme GODINEAU, Mme DELAUNAY à Mme BAUDONNIERE, M PELLOIN à M RICHO, Mme SECHET à M DAGUIN • Secrétaire : M RICHO.

Il n'y a pas d'observation sur le dernier compte rendu.

Arthur et Enola, titulaires au Conseil Municipal des Jeunes sont venus nous présenter les 4 commissions (Enola les commissions Etang et Communication, Arthur les commissions Création et Animation)

La première réunion a eu lieu le 20 mars. La prochaine est fixée pour le 5 juin. Entre temps, les élus doivent travailler leurs projets pour avancer dans la concrétisation.

Au prochain conseil municipal, d'autres jeunes élus viendront présenter l'avancement des travaux.

### 1. Plan Local d'Urbanisme intercommunal

M DAGUIN premier adjoint, expose :

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) de 2014 a instauré un mécanisme de transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme au profit des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) « le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires ». Toutefois la loi organise un droit d'opposition qui peut être exercé par les communes. Celles-ci doivent délibérer entre le 1er avril 2021 et 30 juin 2021.

Le Conseil Municipal rappelle qu'il vient d'achever la révision de son PLU.

A ce jour, le Conseil Municipal souhaite maîtriser l'urbanisme sur son territoire.

Dès lors, il ne lui semble pas opportun de transférer cette compétence au niveau intercommunal

Néanmoins, cette réflexion devra certainement s'engager ultérieurement compte tenu de l'évolution des documents d'urbanisme supérieurs. A l'instar de son premier positionnement, à la majorité (moins 4 abstentions), le Conseil Municipal s'oppose au transfert de la compétence urbanisme au bénéfice de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance.

### 2. CCLLA - prise de compétence mobilité

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24/12/2019 prévoit de couvrir l'ensemble du territoire national par des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) locales.

Les communautés de communes doivent délibérer avant le 31 mars 2021 pour décider de devenir ou non AOM et demander le cas échéant à leurs communes membres le transfert de la compétence « organisation de la mobilité ».

Le Conseil Municipal décide d'approuver, à la majorité (moins 16 abstentions) l'extension des compétences de la CCLLA en intégrant dans ses statuts la compétence facultative « organisation de la mobilité ».

D'approuver, à la majorité (moins 16 abstentions) le statut d'Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) de la CCLLA sur l'ensemble de son ressort territorial en lien avec la Région, qui continuera à exercer ses compétences en matière :

- de services réguliers de transport public de personnes ;
- de services à la demande de transport public de personnes ;
- de services de transport scolaire.

d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce transfert de compétence.

### 3. CCLLA - règlement intercommunal de l'habitat

La commune de Mozé-sur-Louet, lors de son conseil du 9 janvier 2020, a décidé de participer au dispositif intercommunal d'aides à la rénovation de l'habitat ancien.

Sur le territoire communal, trois dossiers ont été élaborés en 2020.

Vu la modification du règlement intercommunal proposé,

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la modification n°1 du règlement des aides locales en matière de rénovation de l'habitat ancien 2022 Loire Layon Aubance et autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### 4. CCLLA - Fonds de concours aménagement rue du 22 juillet 1793

Madame le Maire expose que le versement de fonds de concours d'une commune membre à un EPCI est autorisé par la loi du 13 août 2004. Madame le Maire indique que la commune de Mozé-sur-Louet a engagé un projet d'aménagement qui nécessite des travaux de voirie. Aussi, la commune de Mozé-sur-Louet souhaite verser à la CCLLA un fonds permettant la réalisation immédiate dudit aménagement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- valider l'opération, son coût et son plan de financement tel que ci-dessous :

Aménagement rue du 22 juillet	354 025 €
<b>TOTAL des travaux et équipements TTC</b>	<b>354 025 €</b>

Fonds de concours de la commune de Mozé-sur-Louet	130 000 €
DETR	81 225 €
Subvention du département de Maine et Loire	12 800 €
<b>Montant à charge de la CCLLA</b>	<b>130 000 €</b>
<b>TOTAL financement</b>	<b>354 025 €</b>

- Accepter le versement par la commune de Mozé-sur-Louet d'un fonds de concours d'un montant de 130 000 € destiné au financement du projet ci-dessus exposé ;

- dire que cette somme sera perçue en une fois à l'achèvement de l'ensemble des travaux sur présentation de justificatifs de paiement visés par Mme la Trésorière et sous réserve que le fonds de concours n'excède pas la part communautaire affectée à ce projet.

### 5. Convention entretien RD 160 avec le Département et la CCLLA

En 2014, le Département dans le cadre de ces travaux d'entretien de chaussée sur la route départementale n°123, a créé un cheminement piétonnier entre la Route Départementale n°160 et l'entrée d'agglomération de Mozé-sur-Louet. Ces travaux ont fait l'objet d'une convention d'entretien entre le Département et la commune.

Le transfert de compétences « aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » de la commune de Mozé-sur-Louet vers la Communauté de Communes Loire Layon Aubance nécessite de mettre fin à cette convention. En conséquence, une nouvelle convention d'entretien doit être réalisée avec la commune, la Communauté de Communes Loire Layon Aubance et le Département jusqu'à l'entrée d'agglomération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les termes et dispositions de cette convention ;
- autorise le Maire ou son représentant aux fins de signature

### 6. Convention entente intercommunale Sud Loire Aubance Louet

Le conseil municipal devra délibérer sur le projet de convention préalablement transmis :

Suite aux réalisations du groupe de travail « Polarité Sud Loire » qui comprend les communes Les Garennes sur Loire (Juigné-sur-Loire et Saint-Jean-des-Mauvrets), Mozé-sur-Louet, Saint-Melaine-sur-Aubance, Soullaines-sur-Aubance, Denée et Mûrs-Erigné sur la période 2014-2020 dont le bilan a été présenté le 20 octobre 2020, il a été décidé de poursuivre, mieux structurer et rendre plus lisible le travail réalisé.

Il a ainsi été proposé une entente intercommunale entre les communes participantes, situées au sud sur les orientations suivantes : l'identité du territoire, favoriser une animation locale conviviale, intergénérationnelle, inclusive et ouverte aux autres territoires, encourager le développement cohérent des services du quotidien et en faciliter l'accès pour tous.

Le Conseil municipal s'interroge sur l'opportunité de formaliser une telle entente sur notre territoire, alors que nous disposons déjà d'un cadre intercommunal et que l'absence d'entente n'empêche pas les discussions, y compris avec des Collectivités hors de la CCLLA.

Le Conseil municipal considère plus pertinent d'organiser des groupes de travail, entre les différentes communes, sur des projets déterminés.

Le Conseil municipal à l'unanimité désapprouve la création de l'entente intercommunale sud Loire Aubance Louet et désapprouve la convention d'entente intercommunale jointe à la présente délibération

### 7. Convention CAUE - accompagnement maîtrise d'ouvrage

Point retiré de l'ODJ

### 8. Création poste cadre d'emploi des ATSEM

Un agent actuellement nommé dans le cadre des adjoints techniques et exerçant des fonctions d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), a la possibilité sans passer le concours d'intégrer le cadre d'emploi des ATSEM. L'agent ayant les conditions requises pour cette intégration, il est proposé de créer un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### 9. Décisions du Maire

Pas de préemption sur parcelles situées : 1, rue des Charmes - Hameau Les Gats - 3, rue des Vendangeurs.

Marchés publics à procédure adaptée pour la réalisation panneaux extérieurs- plan de la commune - ent. MONAGRAPHIC - montant 1 128.00 € TTC, la réalisation panneaux bâtiments avec logo - ent MONAGRAPHIC - montant 3 375.60 € TTC, Travaux peinture mairie- ent TUDEAU - montant 5 125.86 € TTC et les travaux toit école publique - ent ETC - 61 543.59 € TTC.

Fait à Mozé-sur-Louet, le 6 mai 2021.

Le Maire, Joëlle Baudonnière

# Les élections départementales et régionales 2021

*En raison des risques sanitaires liés à l'épidémie de Covid-19, les élections départementales et régionales sont reportées aux 20 et 27 juin 2021. Initialement prévues en mars 2021, elles avaient été repoussées aux 13 et 20 juin 2021. Après un avis du conseil scientifique sur les risques liés à l'organisation des élections et une consultation des maires, le scrutin est maintenu en juin mais repoussé d'une semaine.*

## **Ces élections auront lieu à "Espace Loisirs le Coteau", Etang des Ganaudières.**

Les horaires des bureaux de vote sont fixés de 8h à 18h. En fonction des circonstances locales et en lien avec le Préfet, avancer l'heure d'ouverture du scrutin ou décaler jusqu'à 20h l'heure de clôture du scrutin peut être envisagé.

## **Dispositions pour les scrutins**

Les membres des bureaux de vote et fonctionnaires communaux seront vaccinés, immunisés ou auront réalisé des tests, qu'ils soient RT-PCR, antigéniques ou autotests dans les 48 heures précédant le scrutin.

Il est demandé aux électeurs, de se munir d'une pièce d'identité, d'apporter un crayon, de respecter le port du masque ainsi que le protocole sanitaire mis en place pour ces élections.

Chaque électeur pourra disposer de deux procurations contre une seule habituellement (pour celles établies en France).

Une nouvelle télé-procédure Maprocuration est ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale. Complémentaire de la procuration "papier" existante, la nouvelle procédure Maprocuration est largement dématérialisée.

## **La procuration, comment ça marche ?**

1 - L'électeur mandant saisit en ligne sa demande de procuration après s'être authentifié via FranceConnect. La validation par le mandant de sa demande en ligne déclenche l'envoi à son attention d'un courriel avec une référence de dossier (référence à 6 caractères).

2 - Le mandant se rend dans n'importe quel commissariat ou brigade et fournit au policier ou gendarme habilité, sa référence de dossier.

La validation par le policier ou le gendarme déclenche la transmission instantanée et entièrement dématérialisée de la procuration à la mairie de l'électeur et l'envoi d'un courriel d'information au mandant.

3 - Le maire, ou le service à qui il a donné délégation, se connecte sur un portail dédié, procède aux contrôles habituels (inscription du mandant et du mandataire dans sa commune, respect du plafond de procurations détenues par le mandataire), avant de valider ou d'invalider la procuration.

Le mandant reçoit un message sur la suite donnée par la mairie à sa demande.

Joëlle BAUDONNIÈRE, Maire



## Aménagement de la rue du 22 juillet 1793

URBANISME

Nous profitons de ce numéro pour faire un point sur les travaux de la rue du 22 juillet 1793.

Le calendrier prévisionnel est tenu et l'entreprise TPPL continue son avancement comme initialement prévu. Nous avons dû procéder à l'arrachage des deux platanes sur la place de la mairie.

En effet, cette espèce d'arbre a un système racinaire puissant et colonisateur. Dans les premières années, le platane développe une racine pivot d'environ 1,50 mètre de profondeur, puis commence, après une dizaine d'années, à créer des racines charpentières horizontales. Le diamètre de celles-ci augmente jusqu'à déformer les sols au-dessus. Le platane crée de nouvelles racines charpentières au fur et à mesure ce qui accentue les déformations de tous les dallages ou revêtements de surface. Les places de stationnement et trottoirs étaient abîmés et cet état ne se serait pas arrangé dans un futur

proche. Au regard du montant des travaux et de la pérennité des aménagements, il apparaissait donc difficile de conserver ces arbres dans ce secteur. De plus, l'accentuation des déformations aurait entraîné des risques de chutes pour les usagers.

Nous avons préféré supprimer deux places de stationnement et agrandir l'espace vert central de manière à offrir un espace plus conséquent pour le ou les futurs arbres qui y seront plantés.

Pour le moment le choix des essences n'a pas encore été décidé, une attention toute particulière sera portée sur le système racinaire du ou des arbres afin de garantir au possible la pérennité des ouvrages réalisés. Ce ou ces arbres seront plantés à l'automne à la période la plus favorable pour garantir leur prise.

Dans la rue du 22 juillet 1793, certains

aménagements d'espaces verts en pieds de mur ont été proposés aux riverains, en façade de leur propriété, dès lors que la largeur du trottoir le permettait (le trottoir devant faire à minima 1.40 mètre de large pour garantir le cheminement des personnes à mobilité réduite).

Des plantations composées d'un mélange de plantes vivaces et annuelles seront aussi réalisées dans la rue de l'Alambic (RD 123 en direction de Soullaines-sur-Aubance) sur une vingtaine de mètres.

Concernant la réglementation de la circulation, certaines rues passeront en zone 30. Ainsi la priorité de circulation sera donnée aux piétons, nous invitons donc tous les usagers à être respectueux envers les autres et à faire preuve de civisme.

Adjoint à l'urbanisme



# Plateformes

## Emploi et partage



La communauté de commune Loire Layon Aubance propose depuis mars 2021 deux Plateformes en ligne :

### La plateforme EMPLOI,

espace de diffusion et de consultation d'offres d'emploi, de stages et d'alternance des entreprises du territoire.

Ce guichet unique des offres d'emploi en Loire Layon Aubance met à disposition deux accès gratuits :

- Un **Compte Candidat** : candidature aux offres d'emploi, recherches ciblées, proposition d'offres adaptées au profil, création et diffusion de CV, alertes mail.

- Un **Compte Recruteur** : dépôt direct et simple d'offres d'emploi, création d'une page de présentation de l'entreprise visible dans un Annuaire des entreprises, accès à une CVthèque.

Pour y accéder, connectez-vous à : [www.emploi-loire-layon-aubance.fr](http://www.emploi-loire-layon-aubance.fr)

### La plateforme PARTAGE,

une solution à l'initiative de la Région Pays de la Loire, qui permet la mutualisation de ressources entre entreprises concernant les domaines suivants :

- **Matériel** : partager les frais d'acquisition avec une nouvelle entreprise, louer une machine inutilisée à d'autres structures...

- **Formation** : organiser des sessions-multi-entreprises pour réduire les coûts.

- **Locaux** : mettre à disposition temporairement des locaux non utilisés pour une période donnée, rechercher un lieu de stockage...

- **Flux de matières** : offrir la possibilité de recycler les matières plutôt que de les jeter.

- Et permet le recours au **prêt de main d'œuvre** ou **partage de compétences**.

Pour y accéder, connectez-vous à : [www.solutions-partage-paysdelaloire.fr/loire-layon-aubance](http://www.solutions-partage-paysdelaloire.fr/loire-layon-aubance)

## Permanences d'accueil Emploi

Les Espaces Emploi sont des permanences d'accueil de proximité pour toute demande liée à l'emploi et au recrutement. Ils sont ouverts aux demandeurs d'emploi, aux salariés ainsi qu'aux entreprises.

Sur rendez-vous : **02 41 56 11 13**  
[initiatives.emplois@orange.fr](mailto:initiatives.emplois@orange.fr)

Mardi après-midi : 14h-17h  
à Thouarcé

Lundi matin : 9h-12h  
à Brissac-Quincé

## ÉCOLE

# À l'école du Petit Prince

## Un jardin pédagogique



**A**u cours des différentes réunions de délégués qui se tiennent cette année à l'école, un projet a été mis en exergue : faire un jardin potager dans la cour de récréation. Les élèves ont donc demandé aux parents d'élèves de nous fournir des graines pour débiter ce projet. Aussi, un parent d'élève est venu labourer avec un motoculteur afin

de préparer la terre. Malgré le confinement et les vacances scolaires avancées, les graines ont germé et quelques plants ont été mis en terre dès la rentrée. « Faire un jardin potager commun demande de la patience, de la coopération et de la précision », précise Madame MERCIER, directrice de l'école. « Ce projet a été fait par et pour les élèves, je les en remercie ! ». Les plantations vont se poursuivre tout au long du mois de mai et du mois de juin. En revanche, si certains mozéens ont des plants (aromates, fleurs, fruits, légumes) en trop à léguer à nos apprentis jardiniers, ils seront preneurs ! A bons entendeurs !

### Du côté de l'APE

Au moment où nous écrivons ces quelques lignes, nous ne savons pas ce qui serait réalisable avec l'équipe enseignante et la mairie pour organiser une fête de l'école. Ainsi, nous vous informerons des dernières actualités, des « trouvailles » pour préparer le départ des CM2 et marquer positivement l'esprit des plus jeunes, pour cette fin d'année une fois de plus particulière.

**f** **N'hésitez pas à consulter e-primo et notre compte Facebook : APElepetitprincemoze**

Question vente, celle des sirops Giffard se termine mercredi 16 juin, pour une livraison 10 jours après.

Nous vous rappelons également que le **vendredi 18 juin**, tous les tickets/bordereaux de tombola seront remis, pour les prendre en compte au tirage. Le 1<sup>er</sup> lot est une nuit à la **Chouette Cabane** (53) avec petit déjeuner et repas compris pour 2 adultes et 3 enfants, le 2<sup>ème</sup> une séance photo enfant...

# À l'école du Prieuré

## Les animations continuent de battre leur plein



### Deux poules rouges

viennent de rejoindre Tonnerre, notre petit poussin devenu grand. Les premiers jours ont été difficiles pour lui, voyant d'un mauvais œil, l'arrivée de ces deux compères. A présent, tout est rentré dans l'ordre ! Tonnerre dort paisiblement, serré contre ses deux nouvelles copines et partage également ses repas. Après un vote de toutes les classes, les petites nouvelles ont désormais un nom : Roussette et Plume. Prochaine étape : l'attente des premiers œufs !



### Le permis piéton :

Dans le domaine de l'éducation à la sécurité routière, les CE ont pu bénéficier de la présence d'un gendarme, afin de passer le permis piéton. Ils ont découvert ainsi les règles élémentaires du code de la route en tant que jeune piéton.

Afin de poursuivre leurs connaissances acquises en CE du code de la route, en tant que piéton, les élèves de CM se sont rendus à la piste routière de Louerre. Circulant à vélo sur une piste plaçant ainsi les cyclistes en situation réelle de conduite, les enfants ont tout d'abord « grillé » malencontreusement quelques stops, quelques feux rouges, traversés des lignes continues...mais seulement durant la première heure ! Au fil de la journée, les animateurs ainsi que les accompagnatrices ont pu observer de nets progrès. Nous voilà donc tous rassurés !



Durant cette période, les élèves de la PS au CM2 ont participé au **vote des Incomptibles**, organisé par Nicolas, à la médiathèque de Mozé. Ainsi, les enfants ont pu élire dans chaque classe le livre qu'ils ont préféré parmi la sélection qui leur était proposée. Ce fut donc une grande première pour les élèves de maternelles, qui ont découvert le déroulement d'un vote. Un bon début dans leur vie de petit citoyen !



### La classe de GS-CP a fêté les 100 jours de classe !

Après un décompte quotidien depuis le premier jour de septembre, les enfants sont enfin arrivés à ce jour festif promis. Ce rituel de décompte a permis, entre autres, de comprendre l'organisation en dizaines de notre système de numération. Le jour j fut le jour des défis dans tous les domaines : mathématiques, lecture, écriture, graphisme et art plastique, sport... le tout en lien avec la quantité 100.

Les enfants ont fait, par exemple, 100 tours de cour, retrouvé les 100 premiers nombres cachés sur la cour, lu des textes de 100 mots, construit des structures de 100 pièces ....

Une récompense culinaire en lien avec la quantité 100 nous attendait à la fin de cette journée très spéciale pour le plus grand plaisir des enfants !



### Un extrait du spectacle ciné-concert

a été présenté par l'association Villages en scène à destination des élèves de CE-CM. En raison des contraintes sanitaires, ce sont les artistes qui sont venus à la rencontre de leur jeune public dans l'école. Camille et Matthieu de l'association Anaya se sont appuyés sur le film Crin Blanc pour « revisiter » la bande musicale à l'aide d'un accordéon, d'une guitare et d'une voix exceptionnelle. Les enfants sont restés ébahis à l'écoute d'une telle pureté musicale !

A venir, le marché de printemps, une sortie scolaire pour toute l'école mais ce sera pour le mois prochain !...

### Du côté de l'APEL

Cette année, l'APEL a proposé une fête du printemps du 20 au 28 mai.

Nous avons proposé des ateliers en classe avec des étudiants dans le domaine du végétal.

Les familles ont pu profiter d'animations et d'activités sur la page Facebook de l'APEL.

Une vente a été organisée avec différents fournisseurs : des plants et des fleurs avec les vergers de Pouillé, des barquettes de fraises et des paniers de légumes avec Le Petit Jardin à Brissac, des saucissons de Beaulieu, des fromages de chèvre et yaourts avec le GAEC Catroux Bassac à Valanjou et du miel avec Essentiel Apiculture des Ponts-de-Cé. La réception des commandes s'est déroulée le vendredi 28 mai à la sortie de l'école.

Merci à toutes les familles qui ont participé à cette action.

# Vaccination

## à la résidence des Jonchères!

**L**es 11 mars et 8 avril derniers, à la résidence des Jonchères, l'infirmière a piqué, un, puis 2, puis 3 résidents... et est venu le temps de piquer le personnel... avec le vaccin contre la covid.

Ainsi, 94% des résidents et 100% du personnel sont vaccinés. Tous attendent avec impatience que la couverture vaccinale soit le plus large possible sur le territoire français mais aussi localement afin de diminuer les risques. Nous ne pouvons qu'encourager les réticents !

Accueillons le message d'espoir d'Agnès :

« On n'y est pas, mais ça va dans le bon sens ! »

Tous, résidents, personnel et familles, commençons à entrevoir des possibles. Les mesures d'assouplissement émergent pour les sorties en famille, les repas collectifs, pour une vie sociale moins contraignante...



## NATURE

# Fauchage raisonné

## nature protégée

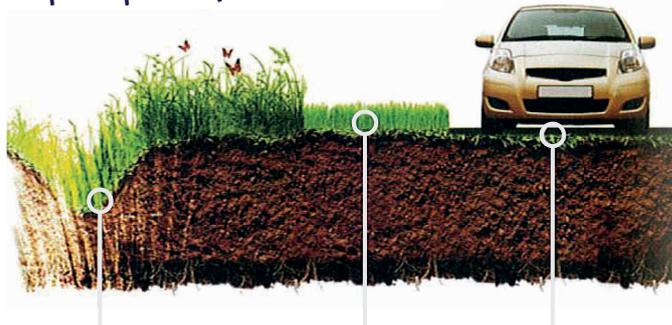
Afin de protéger la biodiversité de nos accotements, le Conseil général adapte sa manière de faucher les bords de routes. Pour respecter la faune et la flore, tout en maintenant la sécurité des usagers, les habitants doivent s'attendre à quelques changements lorsque les faucheuses passeront devant chez eux...

### Une nouvelle technique

Dans le cadre de sa politique départementale d'entretien des routes et de la mise en place de la charte développement durable, le Conseil général de Maine-et-Loire se dote d'une nouvelle technique de fauchage raisonné.

Il s'agit prioritairement de préserver la faune et la flore qui vivent sur les accotements et dans les talus au bord des routes. Cette année, les 5000 km de routes départementales seront directement concernés par cette nouvelle pratique.

### Le principe de fauche raisonnée



Fossé

Fauchage une passe  
1,50 m à 1,80 m  
de coupe

Chaussée

## CHIFFRES CLÉS...

DE FAUCHAGE RAISONNÉ  
EN MAINE-ET-LOIRE

**1200 JOURS**

de tracteurs pour le fauchage

**2 COUPES**

Mai et juillet

**50 à 70**

personnes mobilisées

**10 CM**

de hauteur de coupe

**10 TONNES**

d'émission de CO<sup>2</sup> évitées

Plus d'informations sur :

[www.elus.cg49.fr](http://www.elus.cg49.fr)

# Reboisons nos campagnes, plantons des arbres !

**Vous êtes propriétaire ou locataire (agriculteur ou particulier) d'un ou plusieurs champs, d'un grand jardin... ? Vous pouvez bénéficier d'aide à la plantation de haies ou bosquets.**



## Le contexte ?

La commune de Mozé-sur-Louet se situe sur le bassin versant du Layon et se trouve donc dans le périmètre du SAGE\* Layon Aubance Louets. Ce dernier met en oeuvre des actions destinées à restaurer le patrimoine biologique et piscicole des cours d'eau et zones humides de son territoire, à améliorer la qualité des eaux et préserver cette ressource sur les bassins versants de l'Aubance, du Layon et du Louet et du Petit-Louet. Ces actions s'inscrivent notamment dans le cadre d'un programme nommé « Contrat Territorial Layon Aubance Louets 2017-2021 », mis en place et signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Pays de la Loire.

## Le principe ?

L'objectif majeur d'amélioration de la qualité des eaux concerne notamment les teneurs en pesticides. Aussi, pour réduire ces teneurs dans les cours d'eau, l'une des actions possibles est de limiter le transfert des produits phytosanitaires vers les milieux aquatiques en replantant des haies et des bosquets. Le SAGE LAL s'inscrit dans cette démarche : il propose un partenariat technique et financier pour la plantation de haies.

Outre le fait de limiter le transfert des produits phytosanitaires vers les cours d'eau, les haies présentent beaucoup d'autres avantages : préservation et amélioration de la biodiversité, amélioration des sols, restructuration du paysage, effet brise vent.... Autant d'intérêts de replanter et reboiser nos campagnes !

## La démarche ?

La maîtrise d'oeuvre de ce programme de plantation de haies a été confiée à l'association EDEN 49. Cette dernière accompagne la démarche de plantation : visite technique préalable et conseils, montage du dossier, fourniture des plants et formation à la taille. Cette démarche de plantation est encouragée financièrement par un subventionne-

ment à hauteur de 80 %. Cette subvention concerne la prestation de l'association EDEN 49, la fourniture des plants, les protections des plants contre les dégâts de gibier et la toile biodégradable. La préparation du sol et la plantation sont à la charge du planteur.

La condition majeure pour que votre projet de plantation réponde au cadre de ce subventionnement : replanter un minimum de 100 mètres linéaires.

Si vous souhaitez participer à ce programme et planter des haies ou bosquets sur vos terrains, nous vous invitons à contacter l'association EDEN 49 : 02 41 77 07 59 [contact@eden49.com](mailto:contact@eden49.com) • [www.eden49.com](http://www.eden49.com)

**Vous pouvez également contacter :**

Emilie CAILLEAUD du SAGE Layon Aubance Louets : 06 48 38 76 64 • [e.cailleaud@layonaubancelouets.fr](mailto:e.cailleaud@layonaubancelouets.fr)

Pour une plantation envisagée l'hiver prochain, pensez à prendre contact en fin de printemps/début d'été pour que l'association vous inscrive sur sa liste de planteurs, si votre projet répond aux conditions du programme.

Cette démarche permet à la fois de participer à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement local et d'organiser un moment convivial autour d'un chantier de plantation. Alors, à vos pelles !

**Pour plus d'informations, rendez-vous sur :**

[www.bit.ly/plantation-haies](http://www.bit.ly/plantation-haies)

\* Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Le SAGE est un document de planification fixant les orientations fondamentales de la gestion concertée et équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants. Plus d'informations sur : <https://layonaubancelouets.fr/le-sage/>



## En rando avec Aléop

C'est plus de 30 itinéraires de randonnée facilement accessibles par le réseau Aléop, à retrouver sur l'application Rando Pays de Loire.



# Mémento

## Médecin

**Dr ROUX - Dr BONNETBLANC**

1, rue du Pâtis - Tél. 02 41 45 31 58

Consultations du lundi au vendredi toute la journée et le samedi matin.

Prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 12h.

## Pharmacie

**Mme Annabelle COINTEREAU**

2, rue du Pâtis - Tél. 02 41 45 70 33

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 10h - 12h30 / 15h - 19h30

- Du mardi au vendredi :

9h - 12h30 / 15h - 19h30

- Samedi : 9h - 14h30

## Dentistes

**Dr Elise CHOUKROUN**

et **Dr Sophie BRANCHEREAU**

12, rue du 30 Août 1944

Tél. 02 41 45 34 69

Cabinet ouvert lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h,

le mercredi de 9h à 14h

Fermeture : le jeudi

## Masseur-Kinésithérapeute

**M. BOURDEAU**

14, rue du 30 Août 1944

Tél. 02 41 45 71 85

Consultations sur rendez-vous : lundi,

mardi, jeudi et vendredi de 8h15 à 12h15

et 14h30 à 20h, mercredi de 8h30 à 12h30.

Les visites à domicile sont assurées en dehors de ces horaires.

## Infirmières D.E.

**Mme Marie-Line MANCEAU**

et **Mme Florence MARTEL**

Centre Commercial La Fontaine

Tél. 02 41 45 30 00

Soins, piqûres, prises de sang à domicile ou

au cabinet. Permanences au cabinet le ma-

tin sans rendez-vous du lundi au samedi de

7h à 7h30 et le soir sur rendez-vous du lundi

au vendredi, et le samedi de 11h30 à 12h.

## Assistante sociale

### Régime général

**Mme NUYS**

Maison des Solidarités

39, rue Abel Boutin Desvignes

49130 Les Ponts-de-Cé

Tél. 02 41 79 75 10

## Relais Poste

S'adresser à la boulangerie

12, rue de la Fontaine

## MSA

**Mme GUERINET**

Centre Social de Thouarcé (mardi matin)

Tél. 02 41 54 06 44

## Serrurerie

**Guillaume MARIE**

ZA du Landreau - Mozé-sur-Louet

Tél. 06 74 24 81 80

24h/24, 7j/7, urgence,

ouverture de portes et vitrerie.

## Correspondants presse

Le Courrier de l'Ouest Anne-Lise SEPTANS

annelise.septans@gmail.com

## Bibliothèque

7 rue Saint-Samson - Tél. 02 41 45 35 10

bibliotheque.mozesurlouet@orange.fr

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 16h - 18h30

- Mercredi : 10h - 12h30 / 15h - 18h30

- Vendredi : 16h - 18h30

- Samedi : 10h - 12h30

## Permanences aide informatique à la bibliothèque

Chaque lundi de 14h15 à 16h15 sur

inscription auprès de Nicolas Pascuito

Tél. 06 87 91 76 07

## Permanences de l'adjointe au CCAS

Chaque 1<sup>er</sup> samedi du mois

de 10h à 11h30 sur RDV

## Mairie

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au jeudi : 9h - 12h

- Vendredi : 9h - 12h / 14h - 18h

Tél. 02 41 45 31 66

## Téléphone d'astreinte

(en cas d'urgence) élus Mozé-sur-Louet :

Tél. 07 88 77 70 09

# Agenda

## Don du sang

Prochaines dates de collectes de sang organisées par l'association pour le Don du Sang Bénévole PAYS LOUET AUBANCE : **jeudi 17 juin, jeudi 19 août et jeudi 16 décembre de 15h30 à 19h30** au Centre Culturel Jean Carmet, 37 route de Nantes à Mûrs-Érigné.

Reprise de la saison :

## Villages en scène !

### Samedi 12 juin

"FALL IN" et "TOR"

15h et 18h - Vauchréten

(Place de l'église)

### Dimanche 13 juin

«BULLES d'ART», coorganisé dans le cadre de la Fête du vélo.

En journée - Rochefort-sur-Loire

(Les Lombardières)

### Jeudi 17 juin

«BLACK BOY»

20h30 - Faye-d'Anjou (Pôle culturel)

### Jeudi 24 juin

«TOUTES LES CHOSES GÉNIALES»

20h30 - St-Georges-sur-Loire

(Salle Beau site)

Retrouvez toutes les informations et la billetterie sur :

[www.villages-en-scene.fr](http://www.villages-en-scene.fr)

## Information aux électeurs

Les bureaux de vote pour les élections départementales et régionales du **20 et 27 juin** prochain seront exceptionnellement à l'adresse suivante :  
**5 chemin des Ganaudières à l'espace loisirs "Le Coteau".**

## On parle de vous dans le Petit Mozéen !

Si vous souhaitez faire paraître un article, merci d'envoyer vos pièces à l'adresse : [communication@mozesurlouet.fr](mailto:communication@mozesurlouet.fr)

avant le 10 de chaque mois, pour une distribution le mois suivant (vos événements devront être annoncés 1 mois avant).